

Je ne veux pas qu'il prenne l'habitude.

Leçon 26

Allez tout droit



Daniel profite de son séjour à Paris non seulement pour étudier, mais aussi pour visiter systématiquement la ville.

Aujourd'hui, après avoir visité l'église de la Madeleine et la place Vendôme, il s'est un peu perdu dans les rues.

Il décide de demander son chemin à un agent:

Daniel: Pardon Monsieur, pour aller au musée Carnavalet, s'il vous plaît?

L'agent de police: Oh, c'est assez loin, Monsieur. Vous ne voulez pas prendre le bus?

Daniel: Non, Monsieur, je préfère aller à pied.

L'agent de police: Alors, il faut que vous redescendiez la rue du Louvre. Vous irez tout droit jusqu'au deuxième carrefour.

Là, vous tournerez à gauche et vous suivrez la rue de Rivoli jusqu'à la place de l'Hôtel de Ville. Après avoir traversé cette place-là, vous suivrez toujours la rue de Rivoli jusqu'à l'église Saint-Paul.

Daniel: Ah, oui, je vois. Je connais cette église.

L'agent de police: Alors, de là-bas, c'est très simple. Devant l'église Saint-Paul, vous tournerez à gauche et vous prendrez la rue de Sévigné. Vous continuerez tout droit et après avoir traversé la rue des Francs Bourgeois, vous verrez le musée Carnavalet sur votre gauche.

Daniel: C'est tout de même un peu compliqué. Excusez-moi, je dois donc prendre cette rue en face de moi?

L'agent de police: Non, Monsieur, cette rue va vers la place de la République. Vous voyez la pâtisserie, là-bas, juste à l'angle? C'est la rue du Louvre. Vous la suivrez jusqu'au Louvre et là, vous tomberez sur la rue de Rivoli. Comme ça, vous ne risquez pas de vous tromper.

Daniel: Merci, Monsieur, vous êtes très aimable.



■ Exercice 2

1. Ce document est :

- Une publicité pour une agence.
- Le récit d'une expérience personnelle.
- Un document informatif.

2. L'échange des logements se pratique :

- seulement à l'intérieur de la France.
- seulement entre la France et l'étranger.
- les deux.

3. À quel moment de l'année ?

4. Cette formule a plus de succès en France que dans les pays anglo-saxons.

- Vrai Faux On ne sait pas

5. Pour pouvoir faire cet échange, il faut :

- Signer un contrat.
- Verser une somme d'argent comme garantie.
- Trouver des dates communes.
- Déclarer cet échange à la mairie.



Première écoute

Les vacances d'été s'approchent et il est grand temps de se préoccuper d'une réservation ou d'une location. C'est peut être l'occasion de se lancer dans une toute autre aventure : celle de l'échange de votre logement avec une famille qui vit à l'autre bout de la France, ou mieux encore à l'étranger. C'est une formule très prisée des anglo-saxons, qui peine plutôt à s'imposer en France, mais qui peut avoir son charme et qui surtout a un sérieux avantage : celui de faire baisser notablement le budget vacances. Le système est simple : vous prêtez votre appartement ou votre maison et durant cette même période vous allez habiter chez ceux qui viennent chez vous. Il n'y a en principe aucune transaction financière, et bien souvent aucun contrat hormis quelques échanges de lettres.

France-Info, Le droit des loisirs, 13 mars 2004